



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD  
VILLE D'AJACCIO

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO**

Le 26 juin 2019 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 18 juin 2019 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

**Etaient présents :**

M. SBRAGGIA, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, Mme BIANCAMARIA, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, M. MONDOLONI, adjoints au Maire.

Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, Mme JEANNE, Mme BERNARD, Mme NADAL, M. LUCCIONI, M. KERVELLA, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, Mme MASSEI, M. LUCIANI, M. CIABRINI, conseillers municipaux.

**Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

Mme RUGGERI-ZANETTACCI à Mme COSTA, M. VANNUCCI à M. VOGLIMACCI, Mme SICHİ à Mme OTTAVY-SARROLA, M. FERRARA à M. le Maire, Mme ZUCCARELLI à Mme JEANNE, Mme VILLANOVA à M. ARESU, M. DELIPERI à Mme OTTAVY, Mme PILOTTI à Mme MASSEI, M. BASTELICA à M. CIABRINI, Mme SIMONPIETRI à M. LUCIANI.

**Etaient absents :**

M. FILONI, M. CAU, Mme SANNA, M. CHAREYRE, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. LEONETTI, M. CASTELLANA, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, conseillers municipaux.

|                                           |    |
|-------------------------------------------|----|
| Nombre de membres composant l'Assemblée : | 49 |
| Nombre de membres en exercice :           | 49 |
| Nombre de membres présents :              | 28 |
| Quorum :                                  | 25 |

Le quorum étant atteint, Mme MASSEI est désignée en qualité de secrétaire de séance.

*Visa Contrôle de légalité*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20190626-2019\_174-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2019

Affichage : 01/07/2019

Pour l'autorité compétente par délégation

**Séance du mercredi 26 juin 2019**

**Délibération N°2019/174**

**Budget supplémentaire 2019 - Régie avec autonomie  
financière - Port de plaisance**



## Monsieur le maire expose à l'assemblée :

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le projet de budget supplémentaire de l'exercice 2019 de la régie avec autonomie financière du port de plaisance « Charles-Ornano ».

Ce budget, conformément aux inscriptions comptables, est en premier lieu un budget qui assure la liaison avec le compte administratif 2018. Il intègre les résultats constatés de l'exercice antérieur (Cf. Délibération n° 2019/126 en date du 28/05/2019) et reprend les restes à réaliser constatés au 31 Décembre 2018.

Ce projet de budget supplémentaire se décompose comme suit :

|                                                |                     |
|------------------------------------------------|---------------------|
| - En recettes et en dépenses de fonctionnement | 791 556.14          |
| - En recettes et en dépenses d'investissement  | 5 431 499.47        |
| <b>Total du budget supplémentaire 2019</b>     | <b>6 223 055.61</b> |

### **A - La section de fonctionnement**

#### **↳ En dépenses**

↳ Chapitre 011 : Charges à caractère général : 143 000.00 €

Ces dépenses de fonctionnement comptabilisent une somme de 130 000 € dédiée à diverses prestations liées aux dommages causés par la tempête ADRIAN du 29/10/2018 . Par ailleurs une somme de 5 000 € est dédiée à des frais de formation et 8 000 € à des frais bancaires liés au financement du projet de modernisation du port.

↳ Chapitre 065 : Charges de gestion courante : 44 000.00 €

Ces dépenses de fonctionnement enregistrent une somme de 44 000 € dédiée à des créances en non valeur.

↳ Chapitre 66 : Charges financières : 20 000.00 €

Ces dépenses de fonctionnement sont liées aux intérêts de l'emprunt destiné à financer le projet de modernisation du port.

↳ Chapitre 68 : Dotations aux provisions : 72 500.00 €

Ces dépenses de fonctionnement enregistrent une somme de 72 500 € dédiée à des provisions pour clients douteux.

↳ Chapitre 023 : Virement vers la section d'investissement : 512 056.14 €

#### **↳ En recettes**

↳ Chapitre 78 : Reprise sur provisions : 30 000.00 €

Ces dépenses de fonctionnement enregistrent une somme de 30 000 € dédiée à des reprises sur provisions effectuées sur clients douteux.

☞ Chapitre 002 : Résultat de fonctionnement reporté du CA 2018 : 761 556.14 €

## **B - La section d'investissement**

### **↳ En dépenses**

Les inscriptions portent sur les dépenses d'équipement et constituent en volume un montant global de 5 431 499.47 €.

☞ Chapitre 21 : Acquisition de matériel : 145 000.00 €

☞ Chapitre 23 : Travaux d'aménagement et d'installations portuaires : 5 286 499.47 €. (5 175 343.47 € en opérations nouvelles et 111 156.00 € en reports de crédits du CA 2018).

Ces dépenses d'investissement sont destinées à la réalisation de travaux liés à la tempête ADRIAN, notamment la mise en sécurité de la jetée du Marconajo, ainsi que divers travaux électriques liés également à la sécurité des équipements.

Ces dépenses d'investissement enregistrent également une somme de 4 100 000 € dédiée aux travaux de modernisation du port.

Ces travaux, dont le marché est en cours d'instruction, portent sur le renouvellement de l'ensemble des pannes flottantes, de leur réseau d'eau et d'électricité ainsi que leurs ancrages. Les travaux se dérouleront en 2 tranches dont la 1<sup>ère</sup> débutera en octobre 2019.

### **↳ En recettes**

Il est envisagé de contracter un emprunt à hauteur de 4.100 millions d'euros pour financer les travaux de modernisation du port décrits au chapitre 23. Un premier déblocage de fonds devrait intervenir au lancement de la 1<sup>ère</sup> tranche de travaux prévue en octobre 2019.

Le financement de la section est également assuré par le résultat d'investissement reporté du Compte administratif 2018 pour 819 443.33 € d'une part et le virement provenant de la section de fonctionnement pour 512 056.14 € d'autre part.

Tels sont les principaux éléments composant le budget supplémentaire 2019 de la régie avec autonomie financière du port de plaisance que je vous demande de bien vouloir approuver.

**LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Où l'exposé de Mme Marie –Ange BIANCAMARIA, adjointe déléguée**

**Et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;



Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 21 juin 2019 ;

**APPROUVE**  
**A l'unanimité de ses membres présents et représentés**

le budget supplémentaire 2019 de la régie avec autonomie financière du port de plaisance

*Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.*

*Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.**  
**(Suivent les signatures)**

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE**



Laurent MARCANGELI